**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
**Band:** 18 (1910)
**Heft:** 11

**Artikel:** Anciennes prestations militaires de la ville de Lausanne
**Autor:** Dumur, B.
**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-17088

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 15.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

18me année. N° 11 Novembre 1910.

REVUE
HISTORIQUE VAUDOISE

# ANCIENNES PRESTATIONS MILITAIRES DE LA VILLE DE LAUSANNE [1]

Au moyen âge certains évêques de Lausanne furent étonnamment batailleurs, comme on le voit par les vieilles chroniques.

En 850 déjà, l'un d'eux, du nom de David, était, on ne sait trop pourquoi, en hostilité avec le seigneur de Tegerfelt [2]. Les deux ennemis en vinrent personnellement aux mains, près du village d'Anet, et se portèrent des coups si furieux qu'ils restèrent tous deux sur le carreau.

Burcard d'Oltingen (1057-1089), homme violent et belliqueux (*vir ferus et bellicosus*), embrassa le parti de l'empereur Henri IV dans sa lutte contre le pape Grégoire VII et fit, avec lui, campagne contre Rodolphe de Rheinfelden et d'autres adversaires. Au siège de Gleichen, en Turinge, Burcard se comporta en véritable preux, mais, bien qu'armé de la sainte lance, il tomba mortellement frappé dans la mêlée (1089).

[1] Les sources de ce travail sont :
*a)* Les mémoires et documents de la Société d'histoire de la Suisse romande, t. VI et VII.
*b)* Ernest Chavannes, extraits des manuaux du conseil de Lausanne.
*c)* Nos propres extraits de ces manuaux.
*d)* Pièces tirées des archives cantonales vaudoises et des archives de la commune de Lausanne.
*e)* Autres sources diverses.

[2] Tægerfelden ou Dægerfelden (Argovie). Grand village paroissial où existait un château, dont on voit encore quelques ruines.

Au XIIIe et au XIVe siècles, les évêques de Lausanne furent d'ailleurs constamment en lutte avec les comtes de la maison de Savoie et les barons de Vaud. Plus d'une fois ils durent recourir aux armes pour défendre leurs terres et leurs droits contre ces envahisseurs.

Les hostilités commencèrent, entre le comte Thomas de Savoie et l'évêque Roger, en 1208, à la suite de l'assassinat de l'empereur Philippe de Souabe et à l'occasion des compétitions diverses et des troubles que fit naître ce grave événement. Thomas embrassa le parti de Frédéric II, roi de Sicile, tandis que l'évêque soutenait les prétentions d'Othon de Brunswick. Le comte réunit des troupes à Evian, passa le lac et, après avoir pris et démantelé la tour de Rive (Ouchy), marcha sur Moudon et s'empara de cette ville. La guerre ne prit fin qu'en 1211, grâce à un accommodement conclu à l'abbaye de Hautcrêt.

En 1240, c'est Jean de Cossonay, évêque élu, qui, à la tête de ses parents et de ses amis, occupe la ville basse de Lausanne, attaque la porte de St-Maire à coups de mangonneaux et monte à l'assaut de la Cité, occupée par les partisans de Philippe de Savoie, son compétiteur au siège épiscopal. Le combat coûte la vie à trente hommes.

L'évêque Guillaume de Champvent (1273-1302) soutint à son tour contre Louis Ier de Savoie, baron de Vaud, une guerre qui ne dura pas moins de trois ans et au cours de laquelle le pays fut livré à la dévastation et à l'incendie.

Les successeurs de ce prélat poursuivirent la lutte contre le baron Louis II.

En 1308, c'était Girard de Vuippens qui guerroyait encore.

Pierre d'Oron (1313-1323) s'efforça, lui aussi, de repousser l'ennemi, mais sans succès. En 1316, le baron de Vaud lui prit la tour de Gourze et ne la restitua plus tard que démantelée, sur la médiation du comte Amédée V de Savoie.

L'évêque Jean de Rossillon (1326-1341) ne craignit pas de s'en prendre à plus forte partie encore. En 1339, il entra dans la coalition que la noblesse de l'Helvétie occidentale formait contre la ville de Berne et, le 21 juin de cette année-là, prit peut-être personnellement part à la fameuse bataille de Laupen. Son châtelain de Lucens, Jean d'Aubonne, figura en tout cas au nombre des combattants, à la tête d'un contingent d'hommes d'armes. Dans la déroute cet officier se tira d'affaire sans trop de dommage. Il n'abandonna à l'ennemi que ses hardes et ses chevaux et, le 17 juillet 1339, parvint à se faire indemniser par l'évêque de cette perte [1].

* * *

En leur qualité de seigneurs temporels, les prélats que nous venons de mentionner réussirent donc, de temps à autres, à entraîner quelques-uns de leurs sujets dans des aventures, même lointaines, mais, sans doute, par persuasion et par promesse de quelque avantage spécial. De bonne heure, en effet, les bourgeois de Lausanne et d'autres villes faisant partie des terres de l'évêque jouissaient de franchises qui les mettaient à l'abri de réquisitions arbitraires. Le Plaict Général de 1368, codification de coutumes bien antérieures, nous montre quels étaient, en matière de prestations militaires, les droits et les devoirs des deux parties.

En temps de paix, l'évêque pouvait ordonner des « monstres » ou revues périodiques auxquelles ses officiers convoquaient tous les sujets capables de porter les armes. Les veufs, les orphelins et les mendiants étaient seuls exempts de ce service. On procédait alors à l'inspection de tout l'équipement (*arnexia*, *arma*) de la troupe. L'homme qui n'était pas armé convenablement (*decenter*), suivant sa condition sociale, était frappé d'une amende de soixante sols. Il en était de même de celui qui faisait défaut. A la fin du

[1] Manuscrit Plantin, à la Bibliothèque cantonale vaudoise.

XIVe siècle, ces *monstres* avaient lieu chaque année, mais dès lors elles devinrent moins fréquentes et ne se firent qu'en prévision de quelque sortie imminente.

Pour des affaires concernant l'église de Lausanne, citoyens et bourgeois étaient tenus de participer à la chevauchée [1] à leurs propres dépends, mais, notons-le bien, pendant un jour et une nuit seulement. En cas de nécessité et sur décision du plus grand nombre, ce service pouvait, il est vrai, être prolongé. C'était alors à l'évêque qu'incombait le soin d'entretenir ses gens de guerre et de leur fournir la nourriture (*canestra, loz vivre*).

Quant aux nobles, feudataires de l'évêque, ils devaient être entretenus (*sognés*) dès le premier jour de leur mise sur pied. Pour eux l'inobservation des devoirs de vasselage avait des conséquences fort graves, puisqu'elle entraînait la commise des biens remis à fief, c'est-à-dire leur retour en main du suzerain.

Si, au cours de la campagne, un homme venait à faire un prisonnier, il ne pouvait lui-même en tirer rançon, mais était tenu de le livrer à l'évêque. Il touchait cependant une prime de cinq sols et retenait pour lui les armes et le cheval du vaincu.

Le citoyen ou le simple habitant de Lausanne qui, dans la bataille, perdait sa monture en était complètement indemnisé. S'il tombait au pouvoir de l'ennemi, l'évêque avait l'obligation de lui faire recouvrer sa liberté, et devait même, pour cela, entreprendre une guerre, après trois sommations restées inutiles.

On ne possède que des rôles incomplets des nobles feudataires de l'évêque. Tout ce qu'on sait de leur service

[1] Certains auteurs font une distinction entre la *chevauchée* et *l'ost*. La première serait le service de guerre dû à la commune. *L'ost* serait ce même service dû au Seigneur. Le Plaict Général de Lausanne ne se sert que du terme de chevauchée (*cavalcata*).

militaire, c'est qu'ils le remplissaient à cheval et chacun sous sa propre bannière. Il faut croire que ces vassaux étaient accompagnés d'une petite troupe formant une ou plusieurs *lances*.

Les gens de pied sont mieux connus. C'est sous quinze drapeaux, bien comptés, qu'ils se rassemblaient au cri d'alarme.

Voici d'abord, au premier rang, les bannières des cinq quartiers de Lausanne : la Cité, la Palud, le Pont, St-Laurent et Bourg.

1. La bannière de la Cité était de gueules au chef d'argent, chargée d'un château à deux tours, dont l'une de gueule, en champ d'argent, et l'autre d'argent en champ de gueules. Sous cette bannière venaient se ranger les laïcs de la Cité, les hommes du grand et du petit Mont, ceux de Cugy, de Morrens, de Bretigny, de la Barre et enfin ceux *de Croso* (un nom énigmatique. Serait-ce peut-être Chaucrau).

Les chanoines, les prêtres et les clercs de la Cité étaient, en principe, dispensés du service personnel, mais, en cas de nécessité et pour la défense de l'église, l'évêque pouvait les contraindre de fournir tout au moins un remplaçant séculier.

2. La bannière de la Palud était de gueules au chef d'argent, à l'aigle éployée de sable. Sous elle marchaient, autant qu'on peut le voir, les hommes qui habitaient depuis la porte St-Etienne, le bas de la Mercerie, les degrés « de marchiez », la rue de la Madeleine, la Palud jusqu'au ruisseau de la Louve, enfin la rue du Pont et le Petit-St-Jean [1].

Sous cette même bannière se rangeaient aussi les hommes de Romanel (bien qu'il y eût à ce sujet débat avec les

[1] Pour fixer ces limites le Plaict Général mentionne les propriétaires de certaines maisons, ce qui aujourd'hui ne signifie plus rien. Il faut donc, en partie, avoir recours aux noms de rues actuels.

Seigneurs du Chapitre), les hommes de Jouxtens, de Mésery et enfin ceux de Prilly.

3. La bannière du Pont était des mêmes couleurs, chargée d'un pont de sable. Sous elle se rassemblaient les chefs de maisons de la place du même nom, la rue du Pré jusqu'aux portes de la grande Roche et de St-Martin, la rue de Lavaux (*Vallis*), soit la montée de St-François actuelle, probablement le Rotillon et peut-être encore la Cheneau-de-Bourg.

Sous cette bannière du Pont marchaient aussi les hommes de Cour, d'Ouchy (*Ochiez* [1]), de Rive (*Rippa* [2]), de St-Sulpice, savoir tant ceux du prieur que ceux de l'évêque à Ecublens; et les hommes de Chavannes (*Cabanis*), qui tous étaient du ressort de l'antique baronnie de Lausanne.

4. La bannière de St-Laurent était de gueules et d'argent, chargée d'un gril de sable. Sous elle se rangeaient les hommes qui habitaient le Grand-St-Jean, la rue de l'Halle, la montée, la place et la rue de St-Laurent.

De cette même bannière dépendaient les gens de Renens (*Rugnens*), malgré les affirmations contraires du Chapitre, de Crissier et d'Expesses (le lieu où était primitivement la léproserie, soit la campagne moderne du Désert).

5. La bannière de Bourg était des mêmes couleurs, chargée de deux clefs de sable en sautoir. Sous elle marchaient les hommes de tout le quartier qui s'étendait dès les portes de Martherey et d'Etraz jusqu'à celle du Chêne (*Chasnoz*), et, hors de ville, les gens de Chailly, Belmont, Pully, « Eschissiez », « Ex Pallingio »; ces derniers malgré l'opposition du Chapitre et comme se rattachant à l'antique baronnie de Lausanne.

On voyait ensuite les insignes des quatre paroisses de Lavaux.

[1] *Ochiez*, hameau avec église paroissiale, situé sur les campagnes actuelles de Mon Abri et de l'Elysée.

[2] *Rive*, le port d'Ouchy.

6 et 7. Lutry avait deux drapeaux. L'un était celui du Prieur et de ses hommes de Lutry même, de Savuy, d'Epesses, de Chenaux, de Curson, du « Play [1] », de « Caprenaux [2] ».

Le second drapeau de Lutry était celui de l'Evêque et de ses hommes de Lutry, Paudex, Corsier, Savuit, Curtinaux, « Fossaut [3] », du Châtelard, d' « Espenes [4] » et de « Fretermaze [5] ».

8. Le drapeau (*vexillum seu penon*) de la paroisse de Villette réunissait les gens de Riex, Cully, les Crêts d'Epesses, haut et bas, Baussan (Bauzens), Grandvaux, Mura [6], Cresta [7], Lalex, Aran, Chatagny, la grange Ste-Marie [8], le pressoir (*torcular*) « eis Lionetes », Fossel [9] et Villette.

9. Le drapeau de St-Saphorin, de Chexbres et de Glérolle sous lequel marchaient tous les hommes de cette paroisse, sujets de l'église de Lausanne.

10. Le drapeau de Corsier sous lequel se rassemblaient les chefs des maisons du bourg de Vevey, appelé *Loz Bor*, et les autres hommes de la paroisse, sujets de l'église de Lausanne.

[1] Le hameau du *Play* était situé à l'orient de Grandvaux à l'endroit qui porte aujourd'hui le nom local de Croix du Plex ou Duplex. Il est mentionné en 1287, 1302, 1412, 1436, 1464, 1579.

[2] *Caprenaux*, *Champrenaul*, *Champregnaud*, *Charrenoz*, etc., hameau situé au N. E. de Grandvaux et dont il ne reste plus que le nom local *Charnaux dessus et dessous*. Il est mentionné en 1287, 1302, 1357, 1368, 1387, 1418, 1444, 1464, 1508, 1538. Il disparaît avant 1579.

[3] *Fossaut*, hameau situé au dessus de Lutry. Il est mentionné en 1347, 1368, 1390, 1393, 1424, 1504.

[4] *Espenes*, *Espiney*, hameau situé sous le château de Montagny. Il est mentionné en 1347, 1358, 1368, 1424, 1472, 1538.

[5] *Fretermaze*, localité inconnue aujourd'hui. *Fretarmaz*, 1447 et 1450.

[6] *Mura*, *Muraz*, ancien hameau à main gauche de la route en allant de Cully à Grandvaux. Il était habité encore en 1460.

[7] *Cresta* : les crets au dessus de Grandvaux.

[8] Localités inconnues.

[9] Faut-il peut-être lire Forel ? ?

On voyait enfin flotter au vent les drapeaux des terres de l'évêque plus éloignées :

11. Le drapeau de Lucens.
12. Celui de Villarzel.
13. Celui d'Avenches.
14. Celui de La Roche.
15. Celui de Bulle.

Les hommes de ces deux dernières localités étaient peu nombreux.

Le Plaict Général ne décrit que les bannières de la ville de Lausanne, qui toutes, comme on l'a vu, étaient de gueules au chef d'argent, mais on sait que celles des autres terres de l'évêque (sauf Avenches) portaient les mêmes couleurs. Elles se distinguaient les unes des autres par quelque pièce particulière.

L'ensemble de cette petite armée offrait ainsi un aspect éclatant. Il ne faudrait pas s'imaginer d'ailleurs qu'on la vit bien souvent ainsi réunie. Les sujets de l'évêque étaient tous, en matière militaire, du ressort de certaines villes déterminées et ne se déplaçaient guère. Les gens de la grande paroisse de Villette, par exemple, restaient chargés de la défense des passages de cette contrée. Ceux de Saint-Saphorin gardaient le château de Glérolle. Ils pouvaient toutefois exceptionnellement être appelés à prêter main forte à Lausanne ou ailleurs.

Le Plaict Général de Pully, de 1368, nous apprend que les hommes de ce village n'étaient pas astreints à la chevauchée. En cas de guerre, ils devaient simplement monter la garde à la porte de St-Pierre, à Lausanne.

Les gens du Chapitre de Villars-Ste-Croix étaient du ressort de Lausanne et devaient le service militaire à l'évêque.

Il en était de même des hommes de St-Germain et de Bussigny, sujets du seigneur de Montricher, ainsi qu'il en avait été décidé dans une journée tenue à Montpreveyre.

Le Plaict Général dit expressément que l'évêque pouvait se mettre lui-même (*in propria persona*) à la tête de ses troupes ; mais il en confiait volontiers le commandement à un préposé spécial (*nuncius*) qui recevait le titre de maréchal (*marescallus*). Lorsque la chevauchée s'étendait à toutes les terres de l'église, ce chef n'était autre, semble-t-il, que le bailli de Lausanne. Pour une sortie ne concernant que cette ville, c'était le mayor ou à son défaut le sénéchal de l'évêque qui prenait le commandement de la troupe.

* * *

De très bonne heure les comtes de Savoie avaient fait des efforts réitérés pour prendre pied à Lausanne et plus d'une fois y avaient réussi, au moins momentanément. En 1260, l'évêque Jean de Cossonay en fut réduit à concéder, durant sa vie, à Pierre de Savoie, la coseigneurie de Lausanne, soit la moitié de la juridiction de cette ville. Huit ans plus tard, le comte Philippe se mit au bénéfice de ce partage d'autorité et prétendit même en faire découler à son profit des obligations en matière militaire. De là un différend qui fut soumis au prononcé d'Aymon, évêque de Genève, et de Hugues de Palaisieux. Le 10 décembre 1271, ces arbitres décidèrent que les citoyens de Lausanne seraient tenus de défendre à leurs dépends le comte, ses sujets et ses états dans les évêchés de Lausanne, de Genève et de Sion, jusqu'à cette dernière ville. Il est vrai que, de son côté, le comte devait protéger l'évêque et ses sujets dans tout le comté de Savoie. Malgré cette dernière clause les franchises des Lausannois étaient ainsi sérieusement atteintes. Jusque-là ils ne devaient la chevauchée qu'à un seigneur ecclésiastique, ordinairement pacifique, et pour un temps fort limité. Désormais, ils devaient aussi servir un prince fréquemment en guerre, ce qui devenait beaucoup plus onéreux. Heureusement cette sujétion ne dura qu'un certain temps. Le 21 juillet 1400,

Amédée, comte de Savoie, reconnut qu'un subside de guerre de 150 écus d'or, à lui accordé par la communauté de Lausanne, l'avait été à titre de pure libéralité volontaire et il délivra à cet effet une réversale formelle. Le 27 juillet 1426 encore il déclara expressément qu'un service de dix lances de gens d'armes, pendant trois mois, lui avait été accordé par les nobles, citoyens, bourgeois et habitants de Lausanne, ses chers amis, de grâce spéciale et sans que cette concession pût porter atteinte à leurs franchises.

En 1439, les Lausannois se sentirent assez dégagés de tous devoirs militaires envers le duc de Savoie pour s'opposer péremptoirement à l'inspection que son maréchal d'armée prétendait faire des fortifications de leur ville.

Au cours de luttes incessantes contre l'évêque, citoyens et bourgeois avaient d'ailleurs peu à peu conquis une autonomie municipale presque complète et ne supportaient qu'avec impatience les derniers restes de leurs anciennes obligations féodales. En matière militaire, ils continuaient sans doute à être régis par le Plaict Général de 1368, mais d'une façon qui devenait de plus en plus théorique. Dès la fin du xv^e^ siècle et au commencement du xvi^e^, il n'est plus question ni du maréchal de l'évêque, ni du mayor, ni du sénéchal en tant que chefs de troupe. Une fois alliés de Berne et de Fribourg (1525), les Lausannois s'émancipent tout à fait. Ils organisent les contingents qu'ils ont à fournir à leurs nouveaux combourgeois, ils font l'élection des hommes appelés à prendre les armes, ils nomment les officiers et délivrent à la petite troupe la bannière sous laquelle ils vont marcher. Si l'évêque voit tout cela de très mauvais œil, ses sujets ne s'en inquiètent guère.

* * *

Après la conquête du pays de Vaud, les Bernois comprirent qu'ils ne pouvaient immédiatement mettre leurs alliés et combourgeois de Lausanne sous la même coupe que les

nouveaux sujets romands. Ils discutèrent donc avec eux la situation politique exceptionnelle qui allait leur être faite et en consignèrent bientôt les bases dans la largition de 1536, précisée par celle de 1548.

Les seigneurs de Berne se réservèrent entre autres expressément « la suyte de guerre », sans s'expliquer davantage, mais probablement déjà décidés à interprêter plus tard cette clause dans le sens d'une main-mise complète sur tout ce qui se rapportait au militaire.

Les Lausannois ne surent pas se méfier du peu de précision de la réserve. Comment croire que les amis avec lesquels ils venaient de faire campagne leur dressaient déjà des embûches. Nägeli avait solennellement promis, sous le poids du serment, de maintenir les anciennes libertés et franchises. La « suyte de guerre » exigée par le nouveau souverain ne pouvait être, au pis aller, que l'ancienne *cavalcata* due à l'évêque. Cette chevauchée n'aurait donc lieu qu'en cas d'alarme, pour la défense du pays et, sauf assentiment exprès, se limiterait à un service d'un jour et d'une nuit.

Cette confiance était mal placée.

Les Bernois, après avoir mis la main sur le Pays de Vaud, le pays de Gex, la contrée de Thonon, se sentirent constamment menacés d'un retour offensif du duc de Savoie et durent se tenir sur le qui-vive. Pour cela ils commencèrent à organiser dans leur nouveau territoire une milice qui devait être toujours à leur disposition. Le 18 avril 1537 et le 5 janvier 1538 encore, ils décidèrent que leurs baillis seuls auraient le droit d'ordonner la publication des « monstres » d'armes, soit des revues. Ils prétendaient soumettre les Lausannois à cette mesure, mais, devant la résistance qui leur fut opposée, ils n'insistèrent pas pour le moment.

Les Lausannois reconnurent d'ailleurs, dès l'origine, qu'ils devaient au nouveau souverain la suite de guerre. Au mois

de février 1538, le Petit et le Grand Conseil s'assemblèrent « afin d'eslire ung capitayne et ung banderet pour conduyre les compaignons laz ouz besoing ferat pour le service de Messeigneurs de Berne ».

A cette occasion les conseils mirent tout le poids de ce service militaire sur les villages de leur ressort : Romanel dut fournir 6 hommes, Morrens 6, Bretigny 2, Froideville 3, Cugy 3, le Mont 6, St-Germain 8, Renens 9, Chavannes 3, Pully 15, Belmont 8, Ouchy 4, Chailly 3, Prilly 3, Jouxtens 3, Epalinges 2, Ecublens 8, St-Sulpice 6, Crissier 12.

C'était ainsi 110 « compagnons » en tout. La ville s'attribuait le capitaine et le banderet.

En 1546, les Bernois formulaient de nouvelles prétentions et voulaient, paraît-il, imposer à la troupe leur propre drapeau.

Les Lausannois résistèrent encore sur ce point, déclarant tout net qu'ils n'obtempéreraient pas à des ordres qui portaient atteinte à leur autorité *(non debere observari illud mandamentum quia tendit in diminutionem auctoritatis ville et civitatis)*. Ils ordonnèrent eux-mêmes une revue générale de leurs troupes et à cette occasion firent confectionner un drapeau aux couleurs de la ville (*colorum ville*), c'est-à-dire rouge et blanc. Quant à l'enseigne sous laquelle marchèrent cette même année les deux cents arquebusiers mis au service de Berne, elle fut faite de 7 1/2 aunes de tafetas *noer*. En 1564, il est de nouveau question de « l'enseigne et bannière *noire* des hacquebusiers, tant pour la guerre que pour la venue et rencontre du Seigneur baillif ». Dix ans plus tard encore, le 6 mars 1574, maître Pierre Deymoules reçut 9 florins 6 sols « pour avoir faictz l'enseigne *noyre* pour la guerre ». On peut se demander si le choix de cette étrange couleur de deuil n'était rien une manifestation politique. Le drapeau lugubre des hommes appelés à accomplir le service de « suite de guerre » est, en effet, d'autant plus

surprenant que, dès l'an 1554, les Bernois avaient autorisé la ville de Lausanne à faire marcher son contingent sous sa propre bannière, en expliquant bien que c'était là, pour elle, la récompense des services antérieurement rendus.

Peut-être ce drapeau noir fut-il abandonné par la suite. A propos du tir du papegay de 1617, qui devait avoir lieu sur la place de Montbenon, on mentionne à la fois « l'enseigne générale » de la ville, sans doute de gueule au chef d'argent, et les drapeaux particuliers « des cinq bannières ».

En 1707, Les Excellences de Berne ordonnèrent pour toutes leurs troupes du pays romand la confection de drapeaux « ondés rouge et noir et partagés en quatre partie égales par une croix blanche ». En 1708, les villes furent autorisées à faire figurer sur les coins de ces drapeaux (*in den Ecken der Fahne*) leurs armoiries particulières (*Wappen*). Ce changement ne devait d'ailleurs s'opérer que peu à peu, au fur et à mesure qu'il serait nécessaire de remplacer les anciens drapeaux détériorés.

Cette disposition générale fut appliquée à la ville de Lausanne, malgré la concession positive qui lui avait été faite en 1554 et rappelée ci-dessus. De ses anciens services, il n'était plus question.

* * *

Comme nous l'avons vu, les Lausannois avaient fourni à Berne 110 compagnons en 1538 et 200 arquebusiers en 1546. Cette dernière prestation était, à leur avis, quelque chose d'exceptionnel et ne devait pas faire règle. En 1567, en effet, ils « prièrent leurs très redoubtés princes de ne les taxer ny faire contribuer plus que les aultres leurs subjects au dénombrement de laz suitte de guerre », laquelle, expliquaient-ils, devait être « de sept personnes ung homme, quilz revient de sept cent ung cent pour la suitte de guerre ».

La force armée totale de Lausanne, villages du ressort

compris, aurait ainsi été de sept cents hommes [1]. Sur ce nombre on n'en choisissait que cent pour le service ordinaire du souverain. Ces cent là formaient ce qu'on appelait « la première traicte, les électionnaires, l'élection, les triés », c'est-à-dire l'élite. Le surplus constituait « les restants » ou la réserve, dont le rôle était de garder la ville et son territoire.

Les Lausannois mirent de bonne heure leurs militaires, y compris les restants, sous le contrôle d'un officier appelé « capitaine de ville » et dont il est très souvent question. Au commencement du XVIIIe siècle encore, ce capitaine de ville affirmait avoir seul le droit d'inspecter la milice et s'opposait à l'ingérence du major de département bernois.

Les prestations militaires que Berne imposa peu à peu à Lausanne varièrent d'ailleurs suivant les circonstances, mais furent de plus en plus lourdes. Voyons ce qu'elles devinrent au cours des siècles.

En 1582 le duc Charles-Emmanuel de Savoie, poursuivi par le désir de rentrer en possession du pays de Vaud, réunit à Chambéry, puis fit avancer du côté du pays de Gex, une armée dans laquelle figuraient 1500 hommes d'Uri, de Schwytz, d'Unterwalden et de Lucerne. Berne se prépara tout aussitôt à défendre ses frontières. Le 5 juillet le conseil de Lausanne reçut l'ordre « de tenir pretz les trois-cens hommes désleus pour la première traicte ». Le 10 il apprit qu'une troupe de deux mille cinq cents « soldatz » bernois arrivait en ville et il dut prendre les mesures nécessaires pour la loger chez les particuliers. Ce n'était là peut-être qu'une avant-garde, car, le 31 juillet, il est de nouveau question des « gendarmes qui doivent passer ». M. le coronel

[1] Ce chiffre était probablement inférieur à la réalité. D'après un recensement bernois de l'an 1546, la troupe de Lausanne (ville et territoire rural) était de 1800 hommes, dont 1000 à 1200 bien armés.

d'Erlach avait été mis à la tête de la petite armée d'observation. Sa garde particulière se composait de soixante hommes de Lausanne, commandés par M. de Cheyre (sans doute un membre de la famille de Praroman). Le 14 août le Sr Jehan Gumoens, accompagné de « l'hérault », leur porta, à Rolle, la solde mensuelle.

Toute la contrée fut mise en grand émoi par cette prise d'armes. A Lausanne on se croyait entouré d'espions : un Bourguignon, un Italien, François Rolet de Thonon, et deux autres personnages encore furent successivement arrêtés et incarcérés comme tels.

Le notaire Jaques Gerbex (d'Epesses ou de Cully) estima que ces événements méritaient d'être consignés dans ses registres. Voici ce qu'il en dit :

« Mémoire que, en l'an mille cincq cens octante deux, environ le millieu de Juillet, sortit une ensegne des quattre porroisses de Lavaulx, desquelles estoit capitaine esleu de noz souverains princes noble Claude Malliardoz, pour aller en garnison à Rolle et en la Coste et au près de Genesve, et ce d'aultant que son altesse avoit amassé gendarmerie à Thonon et Gex, desquelz se doubtoit qu'ilz n'entrassent au païs. Sortit aussi compagnie de Lausanne, du *subetal* (Simmenthal) et d'aultres terres de nos dits souverains Seigneurs. Et furent faictes treves et les souldars sen retournèrent et feurent conge (congédiés, licenciés) d'environ le 7 et 8 de septembre an prédit 1582, laquelle année le guet et garde fust faicte principallement de nuictz dempuys la Villeneufve soit *allie* (Aigle) tout au long du lac jusques à Coppet par toutes les villes, chasteaux et bourgades de nos dicts seigneurs. »

« De ce se tindrent plusieurs journées à *baddes* (Baden) et de terme à aultres, remises et continuées. Les truictz de guerre ont tousjours pullulé et se sont agrandy fort sus la fin de mars 87 ».

Ces dernières lignes font allusion à la nouvelle levée de troupes dont nous allons parler.

* * *

Dans le courant de l'année 1587, Mulhouse fut profondément troublée par des dissensions intestines et certains cantons suisses, ses alliés, crurent devoir intervenir à main armée. Berne mit sur pied à cet effet une troupe dans laquelle figuraient 300 hommes de Lausanne. Mulhouse fut investie et prise d'assaut le 15 juin.

Le conseil de Lausanne, après l'expédition, ordonna « d'estre annotté et escript, au gros livre pour les affaires du publicq, le jour du départ de la compagnie de ville, le nombre et rolle... d'iceulx tous, aussy des décédez et blessez et de toutes les particularitez de l'assault du dit Milhausen ». Malheureusement cela ne fut pas fait. Le secrétaire, dans son procès-verbal écourté, dit pourtant que « ceux de Lausanne entrèrent des premiers et qu'il en survint grande perte part la mort d'une bonne partie d'iceulx et aultres blessez ».

Une petite chronique manuscrite de cette époque, qui existe encore en original, ne comble il est vrai que très imparfaitement la lacune mais fournit toutefois quelques renseignements qu'il convient de relever. Elle dit ce qui suit au sujet de cette campagne [1] :

« Le quinziesme jor de juing 1587 fust vertueusement emportée de force par les cantons evangelistes la ville de Meluse dessoubs Basle, a cause de certaines injures et vitupères par eulx faictes aux dits cantons. Et tout ce qui fust trouvé en la ville portant armes mis en pièces, et en y estant beaucoup allé du pays de Vuaud, il y en demeurast au dit assault cent-cinquante du pays de Messieurs de Berne, entre lesquels moururent au dit assault noble Pierre Loys de Lausanne et cinq aultres de la ville de Lausanne et Godefroy

[1] Extrait de la petite chronique contemporaine de Jehan Dumur de Grandvaux

Du Boz de Cullie. Et y demeurerent les aultres soldats en garnison longtemps après la prise ».

* * *

En 1588, la fameuse conspiration d'Isbrand Daux, bourgmestre de Lausanne, nécessita une nouvelle prise d'armes. Les Bernois repoussèrent, en effet, avec hauteur les explications embarrassées qu'un envoyé spécial du duc de Savoie essaya de fournir à ce sujet et peu après la guerre fut déclarée.

Une armée, placée sous le commandement du colonel Louis d'Erlach, puis sous celui de l'avoyer Jean de Watteville, poussa d'abord une pointe sur le pays de Gex, sur « La Cluse », Thonon, Ripaille, mais bientôt, abandonnée par Sancy, l'envoyé du roi de France, elle dut battre en retraite. On sait trop le lamentable traité de Nyon, par lequel Genève était abandonnée à elle-même pour qu'il soit nécessaire d'y revenir. Constatons seulement qu'au cours de cette campagne, qui se prolongea pendant une bonne partie de l'année 1589, les Lausannois furent constamment mis à sérieuse réquisition. Le 1er mai, leur enseigne de cent hommes, commandée par noble Noé Loys et Benjamin Rosset, partit, en avant-garde, du côté de Genève. Le 8, puis le 23 juin, elle fut suivie de renforts, mis sous les ordres du Sr Clément Des Ruynes. Quant au corps d'armée bernois, fort de 10 000 hommes, il passa à Lausanne les 19 et 20 juin 1589 et ne se distingua pas par sa discipline. Quelques soldats, du moins, crurent pouvoir fourrager les environs, comme s'ils étaient déjà en pays ennemi. Les paysans défendirent leurs propriétés à coup d'arquebuse. Deux des pillards restèrent sur le carreau.

Le 25 juillet, le Conseil des Soixante, de Lausanne, décida de contracter un emprunt de cinq mille florins destinés à la solde de ses troupes. Le 4 septembre, sur réquisition du

bailli, on fit partir encore un contingent de cent arquebusiers, sous la conduite d'honorable Jehan Vincent. Ces hommes portaient des « chausses noires à taffas (taffetas) jaune, des coleurs et livrées de l'enseigne de guerre ». Les officiers lausannois étaient alors: un capitaine, un porte-enseigne, son lieutenant, un sergent de bande, des trabans et corporaulx.

La ville fut remboursée en partie de ses avances par une allocation de 2361 florins.

*(A suivre.)* B. Dumur.

# DEUX FIGURES DES " MÉMOIRES „ DE PIERREFLEUR

## *François de Colombier et Claude d'Estavayer*

(Suite et fin.)

La sentence arbitrale de l'évêque, acceptée par les parties, fut ratifiée par le pape le 3 mai 1506. Mais entre temps, un événement important s'était produit. L'abbé de Montheron, Thomas de Soulens, qui vivait encore le 22 septembre 1505, était mort quelques semaines après. Montheron était, comme l'a montré M. le curé Dupraz, un fief de la famille des Colombier. Ils avaient été au nombre de ses plus insignes bienfaiteurs, et là étaient leurs tombeaux. C'est pourquoi, après la mort de l'abbé de Tela, François de Colombier désira sa succession. Par acte du 14 avril 1506, l'abbé de Bellevaux, de l'ordre de Cîteaux, demanda au pape, qui l'accorda, la ratification de la nomination de François de Colombier, moine de Tela, comme abbé de ce monastère.

Le 23 avril, le pape Jules II autorisa enfin François de Colombier, redevenu abbé effectif, à revêtir les insignes